



Commission de suivi du Plan de Départ du 07 février 2022

Pour la direction : Martine Boucher, Jacques Denoyelle, Olivier Godard, Laurent Tolazzi, Elisabeth Ferraz, Olivier Pasturel, cabinet Altédia

Pour FO : Jean-Louis Croci, Claude Lauret, François Ormain

Etat des lieux

A l'occasion de cette commission de suivi du plan de départ, 25 nouveaux projets de départs externes ont été validés. A ce jour, 187 salariés ont décidé de quitter l'entreprise de cette façon. Si l'on ajoute les retraites qui représentent 80% des départs, ce sont 1125 salariés au total qui sont partis. Plutôt des hommes à 60% et des PTA à 76 %, plutôt issus du réseau France 3 à 45 % et des Outremer à 41%. 14% travaillaient au siège.

En contrepartie, la direction indique avoir procédé à 673 recrutements, soit + de 50 % des départs s'enorgueillit-elle!... Essentiellement des CDD historiques (331) et des emplois liés à la transformation de l'entreprise pour le reste.

En revanche, la direction reste muette sur les postes gelés, soumis, dit-elle à la GPEPP. Des postes en attente d'être pourvus ou supprimés qui pourraient contribuer à l'état de tension générale dans les services, avec pour conséquence un transfert de charge insupportable pour les salariés. Attention donc de ne pas trop tirer sur la corde au risque d'augmenter encore l'absentéisme défavorable à la dynamique de l'entreprise !

La direction doit aussi s'interroger sur le départ de salariés jeunes, de plus en plus nombreux ! FTV deviendrait-elle moins attractive pour cette catégorie de personnel ? Serait- ce le manque de perspectives ou des conditions de travail dégradées par manque de moyens qui feraient fuir prématurément la nouvelle génération ?

Dernière ligne droite

70 à 80 dossiers de départ pourraient encore être traités d'ici à la fin de l'année, peut-être davantage ou moins en fonction de la politique qui pourrait être menée après l'élection présidentielle en matière de retraite et d'emploi. D'autres commissions sont prévues en septembre et novembre. La prochaine a lieu en mai, pour laquelle les dossiers doivent être remis avant la mi-avril afin de bénéficier d'un congé mobilité à partir du 1er juillet. Ce dernier n'est bien sûr pas obligatoire ou peut être réduit.

A noter que la direction offre la possibilité de démarrer une formation en janvier ou février 2023 pour ceux qui souhaiteraient rester le plus longtemps possible dans les effectifs de l'entreprise. Une mesure qui pourrait être financée par un complément de budget si le million d'euros alloué au plan (dont 950 000 euros ont déjà été utilisés) devait être dépassé.

Paris, le 08 février 2022